

Sulgeneckstrasse 70  
3005 Berne  
+41 31 633 85 11  
www.erz.be.ch/educationetculture  
mediationculturelle@erz.be.ch  
DM#863368-v1A/ état : octobre 2019

## **Dispositions relatives à la publication des offres culturelles destinées aux écoles**

La Section Encouragement des activités culturelles du canton de Berne promeut la médiation culturelle en milieu scolaire. Afin que les écoles puissent bénéficier d'une large palette d'offres culturelles, nous offrons la possibilité aux acteurs et actrices culturels de publier leurs activités de médiation en ligne. Les offres apparaissent en effet sur notre portail électronique de dépôt des demandes de la Section Encouragement des activités culturelles. Celui-ci permet aux enseignants et enseignantes des écoles bernoises de réserver des offres et de demander une aide financière au canton sous la forme d'un bon culturel.

Les médiateurs et médiatrices culturels qui souhaitent publier une offre doivent s'inscrire sur le portail de dépôt des demandes. Ils peuvent ensuite saisir leur offre sous « Médiation culturelle scolaire ». L'Unité Médiation culturelle contrôle les offres saisies avant de les mettre en ligne. Dans ce cadre, elle veille à la diversité des formes de médiation et à une représentation équilibrée des différentes disciplines artistiques. Les offres organisées dans le canton de Berne sont privilégiées.

Après la publication, l'Unité Médiation culturelle présente les offres dans la lettre d'information éducation afin d'aider les médiateurs et médiatrices culturels à communiquer au sujet des nouvelles offres. Une fois les offres publiées, les écoles peuvent demander des bons culturels. Il existe deux types de bons : les bons pour un projet et les bons pour une sortie. Les offres qui ont lieu dans une institution culturelle dans le canton de Berne sont soutenues au moyen de bons pour une sortie. Celles qui sont réalisées dans les écoles donnent droit à un bon pour un projet.

Eventail des offres : [www.be.ch/culture-palette-d-offres](http://www.be.ch/culture-palette-d-offres)

Portail de dépôt des demandes : [www.be.ch/culture-portail-des-demandes](http://www.be.ch/culture-portail-des-demandes)

### Conditions formelles

- Sont admissibles les offres proposées par des médiateurs et médiatrices culturels qui ont suivi une formation artistique ou bénéficient d'une expérience professionnelle équivalente et qu'ils ont de l'expérience dans le domaine de la médiation culturelle.
- Au maximum, trois offres donnant droit à des bons pour un projet ou une offre donnant droit à des bons pour une sortie sont publiées par prestataire.
- Les offres doivent pouvoir être affiliées à une ou deux disciplines artistiques au maximum :
  - Cinéma
  - Histoire culturelle (Archéologie, Monuments Historiques)
  - Littérature
  - Musique
  - Danse
  - Théâtre
  - Arts visuels (arts appliqués, photographie, architecture, design)
  - Projets interdisciplinaires
- Les offres doivent pouvoir être réservées en ligne pendant au moins six mois après leur publication. Leur examen peut prendre jusqu'à deux mois.
- Les offres doivent être réalisées pendant les heures d'enseignement facultatif ou obligatoire.
- Les offres soumises doivent être exhaustives. Les descriptifs doivent contenir des informations sur :
  - le type d'offre (spectacle, atelier, semaine de projet, etc.),
  - la méthode de travail et les objectifs,
  - le déroulement.
- Les offres peuvent être saisies en allemand ou en français. Si elles sont disponibles dans les deux langues, il est possible de créer une seconde offre au moyen de la fonction de copie, puis de traduire le texte.
- Les offres qui ne font l'objet d'aucune réservation pendant une année sont retirées du portail par l'équipe de rédaction.
- En chargeant des images, des fichiers vidéo et d'autres documents, les prestataires confirment être titulaires des droits d'exploitation illimités les concernant.



### Groupe cible

- Les offres doivent être conçues pour un public spécifique.
- Les offres doivent s'adresser aux élèves des cycles 1 à 3 de l'école obligatoire qui bénéficient d'un enseignement selon le [Plan d'études romand](#) ou le [Lehrplan 21](#), aux élèves des cycles 1 et 2 de la formation gymnasiale qui bénéficient d'un enseignement selon le [plan d'études cantonal francophone pour la formation gymnasiale](#) ou le [Lehrplan 17](#) ou encore aux élèves des écoles professionnelles.

### Objectifs et rôles

- Les offres doivent favoriser la participation active des élèves, avoir un caractère participatif ou permettre aux élèves d'accéder à la création culturelle.
- Les offres doivent couvrir les compétences transversales fixées dans le [Plan d'études romand](#) ou le [Lehrplan 21](#).
- Il est attendu des acteurs, actrices, médiateurs et médiatrices culturels qu'ils clarifient en amont la répartition des rôles entre eux et l'enseignant ou l'enseignante dans le projet.